
Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement

Quebec's Landscape Concerns Between Preservation and Development

Sylvain Paquette



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/1972>

DOI : 10.4000/economierurale.1972

ISSN : 2105-2581

Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée

Date de publication : 6 mai 2007

Pagination : 41-54

ISSN : 0013-0559

Référence électronique

Sylvain Paquette, « Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement », *Économie rurale* [En ligne], 297-298 | janvier-avril 2007, mis en ligne le 01 mars 2009, consulté le 15 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/1972> ; DOI : 10.4000/economierurale.1972

© Tous droits réservés

Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement

Sylvain PAQUETTE • Québec, Université de Montréal, Chaire en paysage et environnement

Introduction

Au Québec, ces dernières années ont été marquées par un intérêt nouveau pour la question du paysage. Le « Projet de politique du patrimoine culturel du Québec » (Groupe-conseil, 2000), l'instauration, en 2002, d'une loi sur la conservation du patrimoine naturel¹ qui introduit le statut de « Paysage humanisé », l'élaboration d'une loi² sur le développement durable (2006), de même que l'adoption de nombreuses initiatives municipales en zone rurale ou urbaine, constituent quelques-uns des moments forts de cette préoccupation. De fait, cette prise de conscience du paysage est le reflet direct des nouvelles demandes et des nouveaux regards que les individus et les groupes sociaux portent sur le territoire. Le caractère inédit de cette expression tient au fait que ces nouveaux points de vue ne peuvent plus être pensés qu'à partir de la seule expérience esthétique. De l'environnement au patrimoine en passant par les intérêts d'ordre résidentiel et touristique, ces regards concernent l'ensemble des grands dossiers de l'aménagement du territoire au Québec.

Dès lors, l'enjeu de paysage peut se définir comme une préoccupation entretenue par un ou plusieurs groupes d'intervenants à l'endroit des dimensions qualitatives d'un territoire. Il ne peut exister sans que les qualités initiales d'un lieu, relevées suivant une lecture plurielle (esthétique, environnementale, patrimoniale, économique, etc.) ne

se traduisent en valeurs pour un groupe social donné et dans un espace-temps donné (Poullaouec-Gonidec *et al.*, 2005). Posée en ces termes, la portée d'une telle préoccupation demeure difficilement saisissable sans définir ce à quoi renvoie précisément la notion de paysage. Aussi, rejoignant en cela la définition retenue dans la Convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe, 2000)³, le concept de paysage peut s'interpréter comme « *un regard porté sur le territoire, qu'il qualifie ou déqualifie, qualification impliquant la reconnaissance des attributs, caractères ou propriétés d'un territoire par un individu ou une collectivité* » (Poullaouec-Gonidec, *op. cit.*).

La mobilisation autour de la question du paysage a été le plus souvent médiatisée à travers des démarches réactives face à un projet ou un aménagement donné. Les préoccupations supportant ce type de démarches émergent généralement lorsque les transformations du paysage menacent l'intégrité d'un cadre de vie, d'un champ visuel, d'un environnement, mettent en péril la pratique d'une activité ou limitent la fréquentation d'un lieu. Toutefois, la mobilisation collective est appelée de plus en plus à épouser des formes proactives (Paquette *et al.*, 2003). Le paysage est, sous cet angle, envisagé comme un véritable levier de développement aux yeux des collectivités régionales ou locales (Paquette et Domon, 2000). Dans ce contexte, le paysage s'assimile ni plus ni moins à un bien collectif, d'ordre visuel, environnemental ou patrimonial qu'il importera de

1. Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Lois refondues du Québec (LRQ), chapitre C-61.01, article 2.

2. Projet de loi n° 118 « Loi sur le développement durable. Lois refondues du Québec (LRQ), chapitre D-8.1.1 ».

3. Conseil de l'Europe. *Convention européenne du paysage*. Strasbourg, 2000, 13 pages. <http://www.nature.coe.int/french/main/paysage/conv.htm>

protéger et de mettre en valeur. Suivant cette double perspective, le présent texte contribuera à établir une première lecture des enjeux collectifs que suscitent au Québec les milieux de vie et les territoires autour desquels gravitent et s'élaborent de nouvelles demandes sociales.

Dans une première partie, les enjeux de préservation seront abordés tout à la fois en tant que point d'ancrage initial des préoccupations d'ordre paysager que comme réflexe premier d'une société cherchant à contenir l'accélération des transformations de son territoire. Dans une deuxième partie, les enjeux de développement et de mise en valeur seront discutés à l'aune des nombreux exemples de démarches régionales qui émergent aux quatre coins du Québec. Portées par les velléités de développement de secteurs clés de l'économie des régions, ces démarches de type ascendant font basculer de plus en plus la question du paysage d'une simple logique réactive, visant la mise en place de normes supplémentaires en matière d'aménagement des territoires, à une logique d'accompagnement des collectivités cherchant à saisir les opportunités nouvelles qu'offrent la qualité des paysages pour le développement durable des milieux concernés. À la lumière de ces enjeux, quelques principes de mise en œuvre d'un cadre d'actions paysagères seront esquissés.

Les paysages, un enjeu de préservation

Au Québec, la question du paysage ne s'est pas exprimée initialement de manière autonome. Elle s'est plutôt présentée en marge des revendications relatives à la protection des qualités environnementales et patrimoniales des milieux de vie. Aussi, les enjeux et la demande sociale de paysage se sont-ils inscrits le plus souvent à l'intérieur de démarches portées tantôt par les mouvements environnementalistes, tantôt par les associations de défense du patrimoine culturel (Montpetit *et al.*, 2002).

1. L'environnement, premier ancrage des préoccupations paysagères

La filiation entre enjeux environnementaux et enjeux paysagers apparaît assez tôt dans la foulée des préoccupations environnementales qui traversent la plupart des pays industrialisés au cours des décennies 1960 et 1970. Au Québec, cette filiation s'est manifestée d'abord, sous un plan opérationnel, comme une condition nécessaire au déploiement des préoccupations paysagères. Elle s'est exprimée ensuite, sous un plan conceptuel, comme une des principales voies de valorisation des territoires habités et naturels.

Au plan opérationnel, c'est à l'intérieur des nouvelles conditions instituées avec la mise en place des mécanismes consultatifs⁴ créés pour faire suite aux pressions exercées par le mouvement environnementaliste que se sont d'abord manifestées les premières préoccupations entretenues envers le paysage au Québec (Montpetit *et al.*, *op. cit.*). Le très contesté projet de traversée du fleuve Saint-Laurent par la ligne de transport d'électricité Grondines-Lotbinière est à cet égard exemplaire, vu le poids considérable occupé par la dimension paysagère à l'intérieur du débat. Parallèlement, seront développées les premières méthodes d'évaluation des impacts visuels sur le paysage à l'intérieur des services voués à l'environnement des instances gouvernementales et parapubliques⁵. Ces méthodes visaient essentiellement à

4. Par la création notamment du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la fin des années 1970.

5. L'élaboration de la méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport mise en place par le ministère des Transports du Québec (Gaudreau *et al.*, 1986) ainsi que le développement des méthodes d'évaluation paysagère réalisé au cours des années 1980 et 1990 par la Société Hydro-Québec (Le groupe Viau Inc., 1992), instance parapublique responsable de la production, du transport et de la distribution de l'énergie hydroélectrique au Québec, sont représentatifs des efforts consentis dans ce nouveau contexte.

proposer des mesures d'atténuation des impacts visuels des infrastructures projetées (par exemple : implantation d'axes autoroutiers, de lignes de transport d'électricité) souvent en réponse au mouvement d'opposition de citoyens. Dans la foulée de l'instauration de la loi québécoise sur la qualité de l'environnement en 1972, les enjeux environnementaux seront les porteurs des revendications collectives entretenues en matière de paysage. Dès lors, préoccupations environnementales et paysagères deviennent quasi indissociables (Montpetit *et al*, *op. cit.*) et cohabitent au sein des requêtes publiques réclamant un droit de regard sur les projets susceptibles d'altérer la qualité du cadre de vie des populations touchées.

Au plan conceptuel, on reconnaît aujourd'hui largement que les appréciations d'ordre environnemental influencent les rapports entretenus envers les territoires, qu'ils soient naturels, ruraux, périurbains ou urbains. Les valeurs environnementales teinteraient aujourd'hui si fortement les modes de représentation de l'espace (Poullaouec-Gonidec, 1993 ; Domon *et al*, 2000) que l'idée d'une « esthétique environnementale » est de plus en plus admise (Tremblay et Poullaouec-Gonidec, 2002). Le processus de requalification des friches en milieu urbain (Poullaouec-Gonidec, 1993), les efforts récents en faveur de la sauvegarde des milieux humides, autrefois considérés comme un obstacle à la mise en valeur des terres agricoles (Domon *et al*, *op. cit.*) de même que les choix résidentiels de certains néo-résidents en milieu rural, guidés par la quête d'un cadre de vie, qualifié quelques fois à tort, comme naturel (Paquette et Domon, 2003), participent tous à cette nouvelle esthétique environnementale. Dans certaines situations, les qualités esthétiques d'un lieu deviennent conditionnelles à la qualité écologique de celui-ci.

Ce phénomène ne serait pas unique au Québec. Une vaste enquête menée en France a récemment révélé un renversement des

préférences paysagères. Ainsi, les jeunes générations tendraient à valoriser les expériences paysagères de « nature naturelle » au détriment des paysages de campagne bucolique fortement valorisés par le passé (Luginbühl, 2001). Bien qu'il faille replacer ces résultats dans leur contexte français, il importe de reconnaître que les préoccupations paysagères sont indissociables d'une demande plus large entretenue à l'égard des qualités environnementales d'un lieu, qu'il soit naturel ou bâti. Les pressions exprimées en faveur d'une gestion intégrée des espaces qualifiés de « territoires-ressources » illustrent, parmi d'autres, cette relation (Ruiz et Domon, 2005).

Pour compléter ce tableau, il importe de signaler, dans la foulée de la « Stratégie québécoise sur les aires protégées », l'instauration d'un nouveau statut de Paysage humanisé par le biais de la loi sur la conservation du patrimoine naturel adoptée en 2002. En regard des catégories d'aires protégées définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature, il constitue une réponse aux objectifs sous-jacents à la catégorie V désignée par « Paysage terrestre et marin protégé » de cet organisme. Cette loi définit un paysage humanisé comme : « [...] une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine » (Lois refondues du Québec, (LRQ), chapitre C-61.01, art. 2).

Ce statut vise prioritairement la protection de territoire habité présentant un intérêt particulier en matière de biodiversité. Or, la portée véritable de ce statut apparaît limitée pour l'heure. En effet, si la dégradation des ressources fauniques et floristiques s'avère un enjeu réel pour les secteurs agricoles périurbains marqués par une fragmentation des îlots boisés de même que pour les terres du domaine public vouées à l'exploitation

intensive des ressources forestières, il semble que ce soient les territoires particulièrement touchés par le déclin des activités traditionnelles de mise en valeur agricole et forestière (par exemple : la péninsule gaspésienne) que ce statut risque d'initier les démarches collectives les plus significatives (Domon, 2007).

2. Le paysage, nouvel enjeu d'ordre patrimonial

À l'instar de l'environnement, l'intérêt pour le patrimoine se manifeste le plus souvent en réaction à la transformation profonde des territoires où les trames initiales, ensembles bâtis et éléments anciens sont menacés. Afin de discuter des contours plus spécifiques des préoccupations paysagères d'ordre patrimonial, il importe de situer préalablement la double trajectoire qu'ont empruntée les intérêts collectifs envers ces questions.

D'une part, un premier déplacement d'échelle s'est opéré. De l'élément témoin considéré isolément au départ (comme un bâtiment, par exemple), le sujet constitutif de la valeur patrimoniale s'étendra progressivement au contexte plus large à l'intérieur duquel l'objet initial s'insère (Groupe-conseil, *op. cit.*). C'est ainsi qu'il y a aujourd'hui consensus quant à la nécessité de protéger non plus seulement l'unique objet d'importance patrimonial, mais aussi des ensembles bâtis, leurs abords et les caractéristiques paysagères des contextes d'implantation⁶.

Un second déplacement s'est effectué, d'autre part, au plan des rapports entretenus envers l'élément d'intérêt patrimonial. D'abord réservée aux monuments, la valorisation patrimoniale s'élargira graduellement à une conception du patrimoine de proximité (comme le tissu ordinaire de la ville, par exemple) où les rapports identitaires étroitement associés à l'expérience quoti-

dienne et intime d'un lieu sont de plus en plus reconnus (Poullaouec-Gonidec *et al.*, 2001). Cette évolution récente des préoccupations patrimoniales, marquée à la fois par une transition au plan de l'échelle des objets de valorisation et des rapports identitaires à l'endroit de ceux-ci, est indissociable de l'intérêt en très forte émergence pour la question du paysage.

C'est dans cette optique que Domon *et al.* (2000) identifient trois catégories de paysages porteurs d'intérêt patrimonial, soient :

- les paysages emblématiques,
 - les paysages identitaires,
 - les paysages de proximité.
- *Les paysages emblématiques* renvoient essentiellement aux territoires valorisés de longue date en raison de leur caractère unique, voire atypique. Ces paysages évoquent des espaces consacrés comme de véritables « monuments naturels » (exemples : le Rocher Percé en Gaspésie, le Fjord du Saguenay), ou des repères territoriaux hautement valorisés et porteurs de traces d'occupation ancienne (exemples : le mont Royal à Montréal, le Cap-Diamant à Québec).
 - *Les paysages identitaires* représentent également des territoires investis d'une valorisation collective explicite bien que les spécificités géographiques ou culturelles reconnues demeurent moins spectaculaires. Rarement désignés aujourd'hui par un statut de protection formelle, ces territoires présentent néanmoins un intérêt patrimonial très fort auprès des collectivités concernées. À titre d'exemple, les espaces de villégiature des Cantons-de-l'Est, le secteur du Vieux-Montréal ainsi que certains noyaux villageois implantés le long de l'axe laurentien, en sont des exemples probants.
 - *Les paysages de proximité* renvoient, quant à eux, à une expérience du territoire teintée par la quotidienneté, à des rapports familiers dont les significations ont une portée principalement locale. Participant fortement à la

6 Cette tendance est observée en France notamment avec l'introduction en 1993 des Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).

construction identitaire de petites collectivités, ces paysages se révèlent par diverses marques d'appropriation données à voir à travers les pratiques locales et domestiques. L'entretien soigné d'une architecture vernaculaire comme la mise en valeur du petit patrimoine rural sont autant de gestes qui participent à la construction des paysages de proximité.

Loin d'être mutuellement exclusives, ces catégories sont néanmoins représentatives de la dynamique de valorisation patrimoniale.

L'élargissement des périmètres d'urbanisation, la densification des secteurs de villégiature, l'intensification des modes d'exploitation des ressources agricoles et forestières constituent, un peu partout sur le territoire, autant de menaces qui pèsent sur ces paysages. Or la réponse des populations face à ces menaces s'avère très variable. Les investissements collectifs observés, par la mise en place de mesure de protection ou d'aménagement par exemple, sont rarement le reflet direct de la valeur objective des attributs d'ordre patrimonial ou de l'ampleur des forces qui les menacent.

Aussi, peu importe si le territoire présente des signes réels d'occupation ancienne, c'est l'expression d'une relation identitaire étroite avec le territoire qui ressort comme une constante déterminante de l'investissement d'intérêts patrimoniaux pour un paysage donné. De même ce rapport identitaire est appelé à épouser des formes distinctes, relevant tantôt de l'emblème national, tantôt d'un lieu tout simple de mémoire pour un groupe ou un individu. Dès lors, rien ne serait ou ne deviendrait patrimonial par nature (Groupe-conseil, *op. cit.*), les qualités objectives de l'objet d'intérêt patrimonial ne compteraient peu sans qu'elles ne soient d'abord reconnues collectivement, bref sans qu'elles ne se traduisent en valeurs aux yeux des populations concernées. Pour qu'elles adviennent ainsi, des réseaux d'intermédiaires, des médiateurs auront permis préalablement de faire circuler et de « rendre visible » ces valeurs afin de réaliser cette adhésion collective (Micoud, 1991).

Jusqu'à maintenant, l'essentiel des préoccupations paysagères d'ordre patrimonial s'est articulé autour des enjeux liés à la dégradation de la composante bâtie des paysages urbains et villageois (*cf.* Groupe-conseil) de même qu'à ceux associés à la détérioration des qualités distinctives de la campagne québécoise (Montpetit *et al.* 2002). Cette quête d'authenticité, cette nécessité de ranimer la mémoire des lieux, demeurent parmi les préoccupations les plus régulièrement posées dans le discours aménagiste. Le relevé des mémoires issus des consultations du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) montre à quel point les revendications d'ordre patrimonial sont indissociables de l'intérêt que les individus et associations locales portent à la question du paysage. Celles-ci se traduisent à travers l'occurrence de termes comme « patrimoine paysager », « paysage comme valeur patrimoniale d'un territoire », etc. (Montpetit *et al., op. cit.*). À l'image des mécanismes opérant en regard de l'« esthétique environnementale », ces valorisations s'assimilent à une certaine forme d'« esthétique patrimoniale », considérant ici le rôle joué par le processus de consécration patrimoniale comme vecteur clé de l'appréciation esthétique de certains lieux et territoires.

3. Une esthétique de la sauvegarde

Ce premier balisage des enjeux de protection/préservation du paysage impose un triple constat.

1. D'une part, avec l'usage de plus en plus courant du concept de paysage au sein des milieux scientifiques, aménagistes et gouvernementaux (Groupe-conseil, 2000), force est de reconnaître également que son intégration dans le discours associatif est aujourd'hui accomplie. Contrairement à ce qui était observé il y a quelques années à peine, le recours au terme « paysage » se vérifie déjà et gagne le vocabulaire d'un plus large public aux côtés des notions telles que

patrimoine, environnement, nature et cadre de vie.

2. D'autre part, il importe de noter que les préoccupations collectives présentent, dans certains cas, un décalage vis-à-vis les valeurs d'ancienneté, d'unicité, de représentativité et d'intégrité des paysages d'intérêt patrimonial ou environnemental. C'est ainsi que certains territoires d'occupation ancienne sont actuellement délaissés, malgré un capital d'intérêt patrimonial évident, alors que d'autres, pourvus de caractéristiques similaires, font l'objet de démarches soutenues visant leur mise en valeur (Domon *et al.*, 2000). Ceci montre à quel point le lien peut être tenu entre les éléments porteurs de valeurs et de qualités environnementales ou patrimoniales potentielles et les conditions réelles d'existence des valorisations sociales exprimées. À l'instar de Vigato (cité dans Noppen et Morisset, 1997)⁷, il importe de rappeler que les significations que portent ces objets « sont susceptibles de variations même si rien ne change dans leur aspect ».

3. Enfin, cette prégnance d'une esthétique de la disparition en filigrane des discours d'ordre environnemental et patrimonial (Poullaouec-Gonidec, 1993), semble enfermer *a priori* la question du paysage dans une logique de la sauvegarde. En réponse aux nombreuses transformations qui menacent l'intégrité des paysages, cette logique s'associe le plus souvent d'une forte tentation à vouloir figer le territoire et à le normaliser en fonction de valeurs paysagères (Tremblay et Poullaouec-Gonidec, 2002). L'autre réponse, comme le propose notamment la Convention européenne du paysage, est de chercher un juste équilibre entre protection, aménagement et gestion du paysage. Compte tenu que le paysage est en constante mouvance (Domon et Poullaouec-Gonidec, 2003), tant dans sa réalité matérielle que dans les regards que nous

portons sur lui, il s'agit d'accompagner les changements à venir tout en reconnaissant la grande diversité et la qualité des paysages hérités du passé. Dès lors, la prise en charge du changement constitue, de loin, un des enjeux de paysage les plus significatifs. Or à l'opposé d'attitudes trop exclusivement portées sur la nécessité de mettre en réserve, de plus en plus d'initiatives témoignent de modes d'appropriation inventifs du territoire, reconnaissant l'importance de mettre en valeur le paysage en résonance avec les aspirations de développements des collectivités.

Ces gestes visant à concilier préservation et mise en valeur du territoire permettent de poser la question du paysage de manière plus active et créatrice. Comme le montre les lignes qui suivent, l'intérêt pour les paysages s'inscrit de plus en plus dans les logiques de développement et de requalification des territoires.

Enjeux de développement

Plusieurs régions québécoises témoignent d'initiatives tout aussi novatrices que variées quant à la protection et la mise en valeur des paysages, le paysage représentant en cela une condition essentielle et structurante pour le développement social, culturel et économique des collectivités (Paquette et Domon, 2000). Il constituerait même un levier indispensable pour le déploiement d'industries majeures. Ainsi, l'intérêt que suscitent les paysages pour le développement du tourisme ou celui de l'immobilier, est révélateur de l'engouement qui émerge au Québec en faveur d'une meilleure prise en compte des dimensions paysagères à l'intérieur des aspirations de développement des collectivités.

1. Le paysage comme levier de développement de l'industrie touristique

Le tourisme s'est affirmé au fil des ans comme une des industries majeures au

7. Cf. page 38.

Québec. À titre d'exemple, les recettes touristiques peuvent atteindre, pour des régions comme celles de Québec et de Charlevoix, des sommes de l'ordre de 800 M et 90 M\$ CANADIEN respectivement (Zins et Jacques, 1999). Par-delà ces chiffres, il importe de retenir que l'offre d'activités, de circuits et d'autres produits récréotouristiques devient de plus en plus liée à la qualité des expériences offertes et à la qualité des paysages (Domon et Paquette, 2001). Aussi, les paysages viendraient, selon Zins et Jacques (1999), au premier rang des facteurs qui motivent le choix d'une destination de voyage.

Par ailleurs, la planification quinquennale (2001-2005) de Tourisme Cantons-de-l'Est confirmait cette reconnaissance nouvelle de l'importance du paysage. Au cours des dernières décennies, l'industrie touristique de cette région avait opté pour une approche favorisant l'essor de pôles de développement, en investissant dans la mise en place d'infrastructures et de services offerts via un réseau de stations touristiques. Prenant conscience des limites de ce type de développement, cette stratégie de l'offre touristique réorientait ces priorités en misant sur les acquis et les spécificités du territoire des Cantons-de-l'Est (*figure 1*). L'industrie fait dorénavant des efforts prioritaires pour « *mettre en valeur [...] le caractère unique des Cantons-de-l'Est : patrimoine champêtre et bâti, villages pittoresques, paysages uniques [...]* »⁸. C'est également dans la foulée de la reconnaissance des richesses de ces qualités paysagères que les intervenants régionaux ont engagé une réflexion et entrepris des démarches pour doter la région des outils nécessaires pour protéger et mettre en valeur ses paysages.

Figure 1. Le paysage, levier de développement des Cantons-de-l'Est, Glen Sutton (Québec)



Crédit photographique : CPEUM, 2004

La reconnaissance de la valeur touristique du paysage déborde des seules régions traditionnellement vouées au tourisme, comme celles des Cantons-de-l'Est. À titre d'exemple, les vingt-trois municipalités (réparties dans neuf régions touristiques) membres de l'Association des plus beaux villages du Québec visent, par la consécration du label de qualité qui leur est conféré, à promouvoir et mettre en valeur leur patrimoine paysager et bâti. Au-delà des retombées directes de telles initiatives sur le sentiment d'appartenance des populations villageoises, cette mise en réseau permet aux décideurs locaux de susciter la croissance des activités touristiques et de tirer ainsi un profit économique de la promotion du patrimoine villageois (Girardville, 2000). Dans la même veine, les itinéraires thématiques, comme la Route des saveurs de Charlevoix, la Route des vins dans les Cantons-de-l'Est ou le Circuit du paysan en Montérégie, constituent également des formules novatrices de découverte des paysages régionaux et locaux en pleine effervescence (Montpetit *et al.*, 2002).

Plusieurs autres exemples peuvent venir appuyer l'importance des liens entre activités touristiques et paysage. Force est de constater, à partir des cas précédemment illustrés, que le paysage revêt aujourd'hui,

8. Communiqué de presse émis par Tourisme Cantons-de-l'Est, Sherbrooke, 9 mai 2000. Source J. Perreault.

en regard du secteur touristique, une valeur économique déterminante. Aussi, « *le principal attrait d'un circuit ou d'une destination* » constitue justement « *la possibilité de traverser ou d'accéder à des paysages uniques* » (Zins et Jacques, 1999)⁹. C'est par conséquent à l'aune de cette nouvelle donne qu'il faut comprendre les investissements récemment alloués en vue, soit de maintenir l'intégrité de paysages d'intérêt en milieu rural, soit de mettre en valeur les richesses naturelles ou patrimoniales. La hauteur de certains investissements, visant soit à parer les paysages d'une détérioration éventuelle soit à en créer de nouveaux (Morisset, 2000 ; Tremblay et Poullaouec-Gonidec, 2002), s'avère ainsi une bonne approximation de leur valeur économique tout autant que de l'intérêt qu'ils évoquent en tant que levier incontestable de développement.

2. Le paysage comme cadre de vie

La demande sociale de paysage ne se limite plus à la seule activité touristique puisqu'elle agit notamment sur les choix résidentiels des individus. Dans cette mouvance, le paysage se confirme de plus en plus comme une composante essentielle du cadre de vie des populations. À ce titre, son importance ressort clairement des enquêtes de préférence résidentielle¹⁰. Comme en témoignent les recherches récentes menées dans le sud du Québec (Paquette et Domon, 2003 ; Roy *et al.*, 2005), les choix résidentiels effectués par les villégiateurs, et de plus en plus aussi par les résidents permanents, sont aujourd'hui fortement influencés par les dimensions qualitatives du cadre de vie et des paysages. Ainsi, lorsqu'on analyse systématiquement le profil des occupants de

propriétés foncières situées en milieu rural tout en tenant compte des qualités paysagères à l'intérieur desquelles ces propriétés s'inscrivent, on constate que les nouveaux résidents ne se répartissent pas uniformément sur le territoire. Ils sont significativement associés à des emplacements résidentiels présentant des attributs spécifiques : la présence d'un couvert forestier de qualité (*figure 2*) comme l'opportunité, offerte par certaines propriétés situées sur les versants supérieurs, d'embrasser le territoire à partir de points de vue panoramiques sont parmi les qualités les plus prisées par ces nouvelles populations (Paquette et Domon, 2003). Facilitée notamment par les nouvelles possibilités en matière de communication (standardisation du réseau routier, nouvelle technologie de communication, etc.), cette quête contribue largement à la reprise démographique de certains milieux ruraux (Jean, 1997). Aux côtés de l'expansion des couronnes de frange urbaine, il est aujourd'hui reconnu que de plus en plus de migrants d'origine urbaine élisent domicile à l'intérieur même du tissu proprement rural (Paquette et Domon, 1999). Dans le sud du Québec, cette recomposition socio-démographique des ensembles ruraux se traduit dans certains cas par une forte croissance démographique à l'intérieur même des secteurs agricoles les plus fragiles et marginalisés. Ainsi, dans les secteurs ruraux du sud du Québec, ce n'est plus qu'une mince proportion (14 %) de la population rurale qui entretient aujourd'hui des rapports de production agricole avec le territoire (Paquette et Domon, 1999). De l'ensemble des mouvements migratoires, les migrations de villégiature et de retraite, ainsi que les migrations quotidiennes (rural-urbain) liées au travail, sont les plus dominantes (Dahms et McComb, 1999). Il est acquis aujourd'hui que les motifs reliés à la qualité de vie jouent un rôle capital dans ces comportements résidentiels.

9. Cf. pages 50 et 51.

10. Voir à ce sujet les enquêtes réalisées au Québec par Jolicoeur (1999), en France par Hervieu et Viard (1996) ou aux États-Unis par Willits et Luloff (1995).

Figure 2. Le couvert forestier comme vecteur d'attraits résidentiels, Franklin (Québec)



Crédit photographique : CPEUM, 2004

C'est ainsi que le pouvoir attractif de certaines régions rurales ou périurbaines au plan résidentiel est fréquemment mis de l'avant par les intervenants socioéconomiques des régions concernées. La progression constante des nouvelles formes de travail (tels le travail autonome, le travail à domicile, télétravail, etc.) offre un bon exemple de la nouvelle tendance qui prend forme en matière de développement. De moins en moins conditionnée, en terme spatial, par un lien d'emploi fixe, cette nouvelle catégorie de travailleurs jouit en effet d'un choix d'alternatives résidentielles élargi. Plusieurs régions cherchent à saisir ces nouvelles opportunités en déployant des efforts ciblés afin d'accélérer cette tendance à leur profit. C'est ainsi que les acteurs socio-économiques d'un secteur des Laurentides, région située au nord de la métropole montréalaise, visent à convertir leur région en véritable « Capitale du nouveau travail ». Misant sur les qualités exceptionnelles offertes par le cadre de vie et les paysages enchanteurs des Laurentides, ce projet vise à mettre en place des conditions et des mesures favorables afin d'intéresser les « nouveaux travailleurs » à élire domicile dans la région.

En regard des enjeux de développement des secteurs périurbains, l'industrie immobilière n'est pas en reste. Le développement récent de l'habitat périphérique des

villes se déploierait effectivement à travers des idées de paysage. Par leur stratégie communicationnelle, les promoteurs immobiliers seraient en effet porteurs d'images fortes, voire paradoxales, évoquant tantôt les archétypes de la campagne, tantôt une mise en décor de la nature, tantôt encore un passé magnifié (Paquette et Poullaouec-Gonidec, 2005). Deux situations se présentent le plus souvent. D'un côté, certaines opérations immobilières, misant sur la consécration de formes reconnues du territoire, tirent profit de valorisations paysagères préexistantes. À titre d'exemple, le déploiement récent de l'habitat en bordure immédiate d'une colline montréalaise de la couronne sud de Montréal dont un secteur fait l'objet d'une reconnaissance de l'UNESCO en tant que « réserve de la biosphère », constitue un premier cas de figure (figure 3). Or, d'aucuns reconnaissent qu'en s'appuyant au flanc de ce monument naturel, ce projet résidentiel contribue paradoxalement à dénaturer le caractère emblématique. De l'autre, certaines interventions immobilières contribuent, quant à elles, à formaliser des qualifications paysagères inédites en attribuant volontairement une qualité à des espaces autrement sans qualité déclarée. Pour ce faire, elles font appel à des expressions architecturales rompues à la mémoire des lieux ou fabriquent de toute pièce une mise en désir d'attributs de nature. Ici, les liens sont souvent ténus entre l'identité matérielle tout autant que culturelle d'un lieu donné et les fictions que les développements domiciliaires cherchent à imposer. Le cas d'un projet implanté au cœur d'une zone périurbaine de Montréal est exemplaire à ce titre. Secteur caractérisé hier encore par une activité agricole intensive, l'image de marque proposée aujourd'hui fait valoir le caractère pittoresque du ruisseau alors même que « l'attrait revendiqué » n'est en réalité qu'un ancien fossé de drainage agricole. Peu importe le bien fondé des critiques formulées en regard de ces pratiques, ces exemples montrent à quel point l'activité immobilière devient un des

principaux vecteurs d'invention paysagère des territoires périurbains, soumettant en cela le bien commun aux aléas du marché.

Figure 3. **Paysage périurbain en transformation**
« Domaine Au pied de la falaise », Mont-Saint-Hilaire (Québec)



Crédit photographique : P. Poullaouec-Gonidec, 2004

Somme toute, force est d'admettre que les intérêts multiples envers le paysage et les dimensions qualitatives des milieux de vie peuvent s'évaluer en retombées concrètes et économiquement mesurables (en nombre de visiteurs, en dépenses d'hébergement, en mises en chantier, etc.). Les bénéfices tirés en raison de la qualité de certains territoires traduisent, du moins indirectement, une valeur marchande non négligeable, voire majeure dans certains cas, en faveur du développement des collectivités.

Ainsi, tout geste d'aménagement du territoire doit être considéré non seulement en tant que charge budgétaire à rencontrer mais aussi en termes de valeur ajoutée potentielle en faveur de la qualité du cadre de vie des populations ou d'investissements en vue de stimuler par exemple le potentiel de l'offre touristique.

Du local au régional

Au terme de cette synthèse des enjeux de paysage une question demeure en suspens. Dans quelle mesure ces enjeux se manifestent-ils suivant des échelles spatiales distinctes, qu'elle soit locale, régionale,

voire nationale ? De manière générale, les demandes de modification des règles de zonage pour l'implantation de projets domiciliaires, les initiatives de préservation des paysages d'intérêt aux fins de développement touristique, ou les mobilisations d'opposition entourant la traversée d'une ligne de transport d'électricité suscitent rarement des enjeux d'envergure comparable. En effet, la nature des projets, des milieux dans lesquels ils s'inscrivent comme des acteurs qu'ils impliquent, cultive des enjeux dont la trajectoire et la portée leur sont propres.

L'analyse des corpus documentaires offerts par les consultations publiques du BAPE (Poullaouec-Gonidec *et al.*, 2001), montre que la très large majorité des interventions effectuées est portée par des individus ou des comités de citoyens actifs à l'échelle locale. Les Municipalités régionales de Compté (MRC), les conseils régionaux et les fédérations actives à l'échelle du Québec ne présentent de fait qu'une faible proportion des interventions. Ainsi, les revendications publiques en faveur d'une meilleure prise en compte des dimensions paysagères semblent découler en premier lieu de la base. Ici, le paysage serait d'abord synonyme de cadre de vie dans la mesure où c'est la dégradation pressentie de l'expérience quotidienne d'un milieu de vie qui suscite la mobilisation suivant une logique clairement réactive. Il est possible de présumer ainsi que l'espace local et régional demeure d'abord et avant tout des lieux où germent la plus grande part de ces positions. Or, il importe de signaler que cette analyse met volontairement l'emphase sur la nature contestataire des préoccupations d'ordre paysager. De fait, le corpus retenu (mémoires soumis au BAPE, revue de presses) constitue ni plus ni moins qu'un réceptacle naturel où converge la majorité des revendications collectives entourant les questions d'aménagement des territoires.

Les enjeux de développement semblent, quant à eux, opérer à partir d'une tout autre logique. Les initiatives qu'ils font naître

empruntent en effet d'autres voies d'expression (tables de concertation, orientations stratégiques, actions communautaires, etc.) plus difficiles à circonscrire mais néanmoins tangibles. À titre d'exemple, les enjeux de paysage soulevés par les milieux touristiques, pour ne nommer que ceux-là, relèvent d'abord de préoccupations régionales, voire suprarégionales. Les intervenants considérés comme les premiers porteurs de projets à cette enseigne sont les MRC, les Centres locaux de développement ainsi que les associations touristiques régionales. Il n'est pas surprenant que ces enjeux surgissent pour la plupart de régions reconnues de longue date pour les attraits du territoire qu'elles présentent, pour la qualité des expériences paysagères offertes, voire pour la nature emblématique de certaines composantes naturelles ou anthropiques. Bien que faisant appel régulièrement à la nécessité d'une protection accrue des paysages, les réponses données à ces enjeux ne se limitent pas à une simple mise en réserve. En effet, ces enjeux donnent naissance le plus souvent à des démarches proactives misant sur des maillages partenariaux et laissant une large place à la réflexion, à la mobilisation et à l'action. En plus de mettre en jeu des impératifs financiers d'importance, d'où l'intérêt retiré par les acteurs régionaux plus fréquemment que seulement locaux, ces préoccupations paysagères posent des défis nouveaux dans la mesure où elles doivent se traduire par la mise en œuvre de pratiques (urbanistiques, aménagistes) portées par l'ensemble des intervenants actifs à l'échelle de la région.

Ces réflexions montrent que le discours réactif émanerait plus généralement du local alors que les préoccupations de développement visant à tirer profit des opportunités paysagères émergeraient, quant à elles, en grande partie du régional. Cela dit, il importe de reconnaître que le local peut être porteur, lui aussi, de démarches créatrices. Peu importe les voies empruntées, il en résulte

une indispensable redéfinition des responsabilités des acteurs interpellés, de près ou de loin, par les questions d'aménagement du territoire. Cette redéfinition tend à se traduire, d'une part, par une réévaluation des pratiques actuellement adoptées par les principaux intervenants publics et parapublics en matière de gestion du territoire. Elle tend, d'autre part, à réclamer une meilleure cohérence des gestes posés par la création de nouvelles alliances (interministérielles, inter-échelles, etc.) élargies à l'ensemble des acteurs concernés (publics, parapublics, privés, associatifs, communautaires, etc.).

Vers un cadre de gestion des paysages pour le Québec

L'intérêt envers le paysage a été d'abord médiatisé à travers des démarches réactives face à la perte ou à la dégradation d'un cadre et d'une qualité de vie. L'élaboration de mesures d'atténuation des impacts centrées sur les dimensions visuelles des paysages a été une première réponse apportée à ce débat. Or, il est de plus en plus reconnu que le paysage constitue également une condition essentielle au développement social, culturel et économique des collectivités. L'évolution des sensibilités et des rapports qualitatifs envers les territoires génère des attentes quant à la protection, à la gestion et au développement du territoire, qu'il soit rural ou urbain, dégradé ou préservé, emblème consacré ou cadre de vie quotidien.

À l'heure actuelle, force est d'admettre que la prise en charge de ses préoccupations demeure davantage le fruit d'initiatives régionales et locales que le résultat d'un cadre global et intégré porté par le gouvernement. Dans un contexte marqué par la réforme ou l'adoption de nombreux outils législatifs et réglementaires interpellés de près ou de loin par des préoccupations de paysage, citons par exemple l'adoption récente de la Loi sur la conservation du

patrimoine naturel (2002) et du projet de la Loi sur le développement durable (2006), ainsi que les réformes menées actuellement en regard des lois sur les biens culturels, sur l'aménagement et l'urbanisme et sur la qualité de l'environnement, le développement d'un cadre de gestion des paysages pour le Québec s'avère essentiel.

Du point de vue de l'action gouvernementale, il importe d'abord et avant tout de réfléchir à l'encadrement et à l'accompagnement souhaitable à fournir en regard des démarches paysagères élaborées à l'échelle des territoires régionaux et locaux. Aussi, quelques principes se dégagent d'ores et déjà quant à la nature et à la portée des actions gouvernementales à engager à cet enseigne (Paquette *et al*, 2007), à savoir :

- i) reconnaître la valeur publique du paysage ;
- ii) considérer l'ensemble des territoires porteurs d'intérêt paysager, qu'il soit emblème consacré de longue date ou cadre de vie quotidien ;
- iii) favoriser l'adhésion volontaire des populations en soutenant le caractère ascendant des actions paysagères et la participation concrète des populations locales à la mise en œuvre des projets ;
- iv) privilégier l'équité sociale et intergénérationnelle ;
- v) engager une vision cohérente par une action partenariale concertée ;
- vi) reconnaître la caractère évolutif des cadres d'actions paysagères, en admettant le caractère dynamique des territoires de même que l'expression changeante des valeurs et préoccupations collectives entretenues en matière de paysage.

Au plan opérationnel, les moyens à mettre en œuvre sont pluriels. Suivant le contexte particulier des demandes et des objectifs

d'ordre paysager visés, les actions peuvent se traduire tantôt par la mobilisation d'outils réglementaires fournis par les principaux cadres législatifs québécois concernés par l'aménagement et le développement du territoire, tantôt encore par l'élaboration d'outils de valorisation incluant les activités de diffusion, de sensibilisation et de reconnaissance de la qualité d'un territoire particulier ou d'une pratique exemplaire, tantôt enfin par la mise en œuvre de démarches paysagères prenant la forme d'entente contractuelle (telle par exemple une Charte de paysage), de concours d'émulation des meilleures pratiques de design, ou encore de mesures d'accompagnement d'initiatives locales. Signalons que ces trois voies d'intervention sur le paysage ne sont pas mutuellement exclusives, un territoire d'intérêt paysager ou un enjeu sectoriel pouvant réclamer la mise en place d'outils issus de stratégies et moyens divers.

Sur le terrain, les avancées sont rapides et les résultats sont fort concluants dans certains cas. Ceci ne doit pas soustraire la nécessité de dégager une vision gouvernementale cohérente et des principes d'action susceptibles d'assurer à l'État son rôle d'accompagnateur et de facilitateur des démarches paysagères élaborées par les collectivités régionales et locales. ■

Remerciements

Cet article constitue une synthèse élaborée sur la base des travaux menés à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) depuis plus de dix ans en collaboration avec ses principaux partenaires. L'auteur remercie Julie Ruiz pour ses commentaires judicieux formulés sur la version préliminaire de ce texte. Il est reconnaissant également de l'avis éclairé d'un évaluateur externe anonyme.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Dahms F., McComb J. (1999). "Counterurbanization", Interaction and Functional Change in a Rural Amenity Area - a Canadian Example. *Journal of Rural Studies*, 15, p. 129-146.
- Domon G., Beaudet G., Joly M. (2000). *Évolution du territoire laurentidien : Caractérisation et gestion des paysages*. Isabelle Quentin (Ed.), St-Hyacinthe (Québec) et Paris, 144 p.
- Domon G., Paquette S. (2001). Les territoires ruraux dans la tourmente. *Le Devoir*, 16 novembre 2001, p. A 9.
- Domon G., Poullaouec-Gonidec P. (2003). L'intégration du temps à la gestion et à la mise en valeur des paysages. In Poullaouec-Gonidec P., Paquette S., Domon G. (Eds.), « *Les temps du paysage* », Montréal, Éditions Les Presses de l'Université de Montréal, p. 143-169.
- Domon G. (2007). *Position et stratégie d'action en matière de paysage : Enseignements découlant du statut de paysage humanisé et hypothèses de travail*. Rapport de recherche déposé au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, Montréal, 2007, 40 p.
- Gaudreau R., Jacobs P., Lalonde G. (1986). *Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport*. Québec, ministère des Transports, Service de l'Environnement, 124 p.
- Girardville J.-M. (2000). L'Association des plus beaux villages du Québec : Patrimoine authentique et paysages remarquables. *Municipalité*, avril-mai, p. 12-13.
- Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec (2000). *Notre patrimoine, un présent du passé*. Proposition présentée à madame Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications, 236 p.
- Hervieu B., Viard J. (1996). *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*. Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 160 p.
- Jean B. (1997). *Territoires d'avenir : Pour une sociologie de la ruralité*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 318 p.
- Jolicoeur J. (1999). *Étude des comportements et attitudes des Québécois à l'égard de la ruralité et des produits du terroir*. Contribution au Symposium international sur l'économie des terroirs, Solidarité Rurale du Québec, Trois-Rivières, p. 36-38.
- Le groupe Viau Inc. en collaboration avec Le groupe conseil Entraco Inc. (1992). *Méthode d'étude du paysage pour les projets de lignes et de postes de transport et de répartition*. Ressources et Aménagement du territoire, Recherche et Encadrements, Vice-présidence Environnement, Hydro-Québec, 325 p.
- Luginbühl Y. (2001). *La demande sociale de paysage*. Rapport présenté au Conseil national du paysage – séance inaugurale du 28 mai, 17 p.
- Micoud A. (1991). La production symbolique des lieux exemplaires. In Micoud A. (Ed.), « *Des Hauts-Lieux. La Construction Sociale de l'Exemplarité* », Paris, Éditions du CNRS, p. 7-15.
- Montpetit C., Poullaouec-Gonidec P., Saumier G. (2002). Paysage et cadre de vie au Québec : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle. *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 46, p. 165-189.
- Morisset L.-K. (2000). Voyage au pays de l'identité : De la définition d'un paysage touristique à la création de la spécificité culturelle canadienne-française. In Cazalais N., Nadeau R., Beaudet G. (Eds.), « *L'espace touristique* », Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 213-236.
- Noppen L., Morisset L.-K. (1997). De la production des monuments : Paradigmes et processus de la reconnaissance.

- In Turgeon L., Létourneau J., Fall K. (Eds.), « *Les espaces de l'identité* », Ste-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 23-52.
- Paquette S., Domon G. (1999). Agricultural Trajectories (1961-1991), Resulting Agricultural Profiles and Current Sociodemographic Profiles of Rural Communities in Southern Quebec (Canada): A Typological Outline. *Journal of Rural Studies*, volume 15, p. 279-295.
- Paquette S., Domon G. (2000). Le paysage comme agent de recomposition des communautés rurales du sud du Québec : nouvelles opportunités, nouvelles exigences. In Carrier M., Côté S. (Eds.), « *Gouvernance et territoires ruraux : Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement* », Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 189-222.
- Paquette S., Domon G. (2003). Changing Ruralities, Changing Landscapes: Exploring Social Recomposition Using a Multi-Scale Approach. *Journal of Rural Studies*, volume 19, p. 425-444.
- Paquette S., Domon G., Poullaouec-Gonidec P. (2003). Les enjeux et les acteurs du paysage au Québec. In Trépanier M.-O., Domon G., Beaudet G., Poullaouec-Gonidec P., Paquette S., Gervais B. « *Concept et opérationnalisation du paysage* », Tome 2. « *Fondements d'un cadre opératoire pour le Québec* ». Rapport de recherche présenté au ministère de la Culture et des Communications du Québec et à Hydro-Québec, Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal, p. 5-64.
- Paquette S., Poullaouec-Gonidec P. (2005). Paysages urbains, Montréal et sa périphérie. In Poullaouec-Gonidec P., Domon G., Paquette S. (Eds.), « *Paysages en perspective* », Montréal, Édition Les Presses de l'Université de Montréal, Série « Paysages », p. 319-352.
- Paquette S., Poullaouec-Gonidec P., Domon G. (2007). *Cadre de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage*. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Ministère de la Culture des Communications et de la Condition Féminine, 80 p., sous presse.
- Poullaouec-Gonidec P. (1993). Esthétique des paysages de la modernité. *Trames*, volume 9, p. 29-34.
- Poullaouec-Gonidec P., Montpetit C., Domon G., Gariépy M., Saumier G. et Dagenais D. (2001). *Concept et opérationnalisation du paysage : Balisage du concept de paysage, des méthodes et des enjeux publics au Québec*. Rapport déposé au ministère de la Culture et des Communications et à Hydro-Québec, Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal, 120 p.
- Poullaouec-Gonidec P., Domon G., Paquette S. (2005). Le paysage, un concept en débat. In Poullaouec-Gonidec P., Domon G., Paquette S. (Eds.), « *Paysages en perspective* », Montréal, Édition Les Presses de l'Université de Montréal, Série « Paysages », p. 19-43.
- Roy L., Paquette S., Domon G. (2005). La campagne des néoruraux : motifs de migration, territoires valorisés et usages de l'espace domestique. *Recherches Sociographiques*, volume XLVI, n° 1, p. 35-65.
- Ruiz J., Domon G. (2005). Les paysages de l'agriculture en mutation. In Poullaouec-Gonidec P., Domon G., Paquette S. (Eds.), « *Paysages en perspective* », Montréal, Édition Les Presses de l'Université de Montréal, Série « Paysages », p. 47-98.
- Tremblay F., Poullaouec-Gonidec P. (2002). Contre le tout paysage : pour des émergences et ... des oublis. *Cahiers de géographie du Québec*, volume 46, p. 345-355.
- Willits F.-K., Luloff A.-E. (1995). Urban Residents' Views of Rurality and Contacts with Rural Places, 1995. *Rural Sociology*, volume 60, p. 454-466.
- Zins M., Jacques J. (1999). La valeur touristique et économique des paysages. *Téoros*, volume 18, p. 48-51.